

Sujet : PERCHE Laurence demande : Redéploiement port de Cavalaire

Date : Tue, 11 Dec 2018 23:00:47 +0100

De : Laurence PERCHE

A l'attention de Madame l'enquêtrice,

Le projet de redéploiement du port de Cavalaire nous amène de nombreuses questions et interrogations, et surtout beaucoup d'inquiétudes quant à la prise en compte de la sécurité. Nous avons listé ci-dessous les principaux points qui ne nous convainquent pas :

Avant publication de la présente enquête publique, aucune communication claire n'existait pour présenter ce projet aux plaisanciers qui vont le financer : Avis d'Appel Public à la Concurrence, détail des travaux réalisés, planning, coût de chaque poste du marché, présentation des travaux qui ne sont pas en rapport avec les activités portuaires et de leur financement,

D'un point de vue sécurité des personnes et des bateaux, la suppression d'une passe du port semble une hérésie. Seule la présentation d'une étude des flux en haute saison pourrait argumenter cette modification. Nous sommes persuadés qu'une telle étude a été menée préalablement, il nous semble nécessaire qu'elle soit communiquée aux plaisanciers qui vont financer la réalisation du projet. L'unique entrée/sortie du port se trouve à proximité de la station d'avitaillement, ce qui nous semble défavorable pour la sécurité : une passe unique générera inévitablement une augmentation conséquente du risque de collision (approximativement 2 fois plus de trafic qu'aujourd'hui)

La nouvelle organisation du port entraînera le croisement, aux heures de pointes, des bateaux des îles et des bateaux de location qui se rendront à la station d'avitaillement (les locataires sont en général peu habitués à la réalisation de manœuvres !),

La construction de longs pontons est prévue. Aujourd'hui, la longueur des pannes permet aux plaisanciers d'anticiper les mouvements de bateaux dans une allée : un bateau peut attendre la sortie ou le stationnement d'une unité avant de s'engager, ce qui ne sera pas possible avec les longs pontons envisagés. Cette configuration entraînera des croisements de bateaux, ce qui, notamment en cas de vent, conduira à l'augmentation du risque de collision ;

La future configuration du port présente davantage de zones de croisement de bateaux à l'intérieur du port, donc là aussi un accroissement du risque de collision,

Nous nous interrogeons également sur la pertinence des études de flux réalisées pour la circulation, à terre, des véhicules et des piétons : le déplacement de la cale de mise à l'eau va créer une forte augmentation de la circulation dans une zone dans laquelle cohabiteront les plaisanciers désirant stationner leur véhicule, les exploitants des grues de mise à l'eau, les plaisanciers mettant à l'eau leur embarcation (là aussi souvent peu habitués à ce genre de manœuvres), les sociétés de gardiennage de bateaux, et les nombreux piétons, promeneurs ou plaisanciers, le plus souvent accompagnés d'enfants. Nous n'avons pas vu, dans le projet, d'éléments concourant à la maîtrise de la sécurité de tous dans ce périmètre : mesures préventives, mesures de protections, ...

Les futurs travaux ne s'appuient pas sur des éléments du port qui nous semblent pérennes, tels que la capitainerie, le quai Marc Pajot, ou encore

les bornes électricité/eau du port privé, rénovées récemment. Cette démarche aurait permis de réaliser de conséquentes économies, d'éviter la gestion d'une quantité considérable de gravats, contribuant par là-même à réduire l'impact écologique du projet,

Les travaux pharaoniques envisagés sont injustifiés au regard des bénéfices qu'en tireront les plaisanciers du port, qui pour la plupart, sont des petits plaisanciers propriétaires de petites unités dont ils ont une utilisation familiale dans un faible rayon autour du port.

Il n'y a eu aucune explication sur le fait que le montant des GU imputé aux plaisanciers finance des travaux qui ne sont pas en rapport avec les installations portuaires (maison de la mer, place Ste Estelle, musée). Ces travaux n'ont pas à être financés par les plaisanciers.

En termes d'environnement, ce projet est en complète inadéquation avec les préoccupations d'économies d'énergie actuelles :

- o l'accueil de grosses unités génère une pollution considérable (déchets, pollution de l'atmosphère, besoins en électricité et en eau...),

- o l'utilisation de buses d'avivement dans le quai P. Martin pour créer une circulation d'eau dans le port est une aberration écologique en termes de consommation d'énergie (surconsommation électrique dans une ville qui n'arrive actuellement pas à être alimentée à hauteur de ses besoins en haute saison, au regard des fréquentes coupures d'alimentation électrique liées à des pics de demandes, en période estivale). Il serait pertinent de ne pas reprendre le modèle des « world islands » de Dubaï dans lesquelles la circulation d'eau est un échec cuisant. Les risques inhérents sont des zones de pollution et de développement d'algues.

En conclusion, le projet présenté ne correspond pas à nos attentes en terme de sécurité, ni en tant que plaisancier du port de Cavalaire, ni en tant que famille résidant plus de deux mois par an à Cavalaire. D'autre part, ce projet nous paraît beaucoup trop ambitieux, onéreux et inadapté pour la station balnéaire familiale, qui risque d'être affectée par ce projet surdimensionné.

Profil : particulier

Nom : PERCHE

Prénom : Laurence